Commune de Montanaire **Rapport de commission**

Préavis municipal n° 7/2015
Comptes 2014

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 25 mai 2015 en présence de M. Claude-Alain Cornu, municipal des finances et de Mme Janine Guignet, boursière communale.

Après une étude individuelle par chaque membre de la commission des comptes et bilan et du rapport détaillé du fiduciaire, nous avons pu poser toutes les questions relatives à nos interrogations.

Nous avons étudié en détail le bilan final et avons eu des explications sur tous les postes de comptes qui différaient fortement du budget.

Nous constatons que :

- l'excédent de revenu avant écritures de bouclement (amortissements supplémentaires et mise en réserve) se monte à Fr. 599'509.84 ;
- la marge d'autofinancement s'élève à Fr. 1'405'894.84 (2013 : Fr. 1'178'924.-), soit de plus de 199 % des investissements nets effectués en 2014.
- la couverture financière des fonds de réserves est légèrement insuffisante avec un taux de couverture de 92.36 %

Le résultat net de Fr. 11'537.50 s'obtient en déduisant du résultat brut les amortissements supplémentaires et les mises en fonds de réserve au bilan pour plus de Fr. 587'972.34.

La commission de gestion remercie la Municipalité pour avoir tenu compte de nos remarques lors du dernier rapport sur les comptes, soit :

- d'amortir les logements faisant partie du patrimoine financier
- d'avoir une méthode claire de distinction des bâtiments faisant partie du patrimoine financier ou du patrimoine administratif
- de trouver une méthode uniforme d'évaluation des titres et papiers-valeurs de la commune.

Nous avons également constaté que les remarques faites par la fiduciaire en 2013 ont été corrigées ou réglées.

Nous remercions l'ensemble des boursières et le municipal des finances pour l'immense travail effectué en 2014.

./.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au conseil communal de Montanaire :

- d'approuver les comptes tels que présentés
- donner décharge aux organes responsables

Montanaire, le 8 juin 2015

Chammartin Yann

Jean-Maurice David

J-M David

Jean-Luc Pidoux

Corinne Favre (rapporteur)